

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 26 novembre 2024

1. Ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Clermont s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Dominique TURPIN, Présidente du CCAS.

- **Nombre de membres en exercice** : 9.
- **Membres présents** : Mme Turpin Dominique, Mme Gerault-Ossonce Sophie, Mme Schwab Marie Christine, M. Millard Gilles, Mme Desrues Chantal, M. Diot Jacques, M. Fèvre Gilles, M. Plaud Christophe (8 membres).
- **Membre absent** : Mme Beaulande Sabine, ayant donné pouvoir à M. Diot.

Madame la Présidente ouvre la séance après avoir procédé à l'appel des présents et constaté que le quorum est atteint. La séance peut ainsi débiter.

Secrétaire de séance : Monsieur Plaud Christophe est désigné par l'assemblée pour assurer cette fonction.

2. Ordre du jour

Madame la Présidente présente les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Décision Modificative n°1.
2. Contrat de portage des repas à domicile – "ANSAMBLE".
3. ONF – Adhésion PEFC et "Dossier France 2030".
4. Colis de Noël.
5. Dossiers sociaux.
6. Les Morins.
7. Devis pour la fresque de l'école.
8. Questions diverses.

3. Délibérations et discussions

Décision Modificative n°1 – Virement de crédits

Madame la Présidente introduit ce point en rappelant que cette décision modificative vise à financer des travaux sylvicoles, notamment la plantation de pins maritimes, pour lesquels un ajustement budgétaire est nécessaire. Il s'agit ainsi de transférer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

- **Fonctionnement** : Réduction de crédits à hauteur de **14 253,00 €**.
- **Investissement** : Augmentation de crédits équivalente pour un montant de **14 253,00 €**.

Les inscriptions comptables sont précisées :

- **Recettes d'investissement** :
 - Subvention « France 2030 » s'élevant à **14 247,00 €** (taux de financement de 60 %).
 - Fonds mobilisés : **14 253,00 €** (HT + TVA).

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 26 novembre 2024

- **Dépenses d'investissement :**
 - Montant TTC des travaux : 28500,00 €, financé en partie par les excédents de fonctionnement.

Madame la Présidente soumet cette décision à l'assemblée, qui, après délibération, adopte la proposition.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Contrat de portage des repas à domicile - "ANSAMBLE"

Madame la Présidente informe l'assemblée que le CCAS a repris, dans son intégralité, la gestion du portage des repas à domicile pour les personnes en situation de faible autonomie. Le service est désormais assuré par la société "ANSAMBLE".

Le tarif appliqué pour ce service est de 8,50 € par repas, avec un coût d'achat pour le CCAS de 7,10 € (hors pain). Il est précisé que ce service est partiellement déductible des impôts à hauteur de 50 % pour les bénéficiaires.

Les retours des bénéficiaires sont globalement très positifs, ce qui a conduit l'assemblée à approuver la distribution de flyers pour promouvoir ce service. Ces flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres de la commune.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

ONF – Adhésion PEFC et "Dossier France 2030"

1. Adhésion au PEFC :

Madame la Présidente explique que, dans le cadre des travaux sylvicoles envisagés, il est nécessaire de valider l'adhésion au PEFC, afin de garantir la gestion durable des forêts et de valoriser les bois communaux. Cette adhésion permet également d'obtenir des subventions et de répondre aux exigences liées à la certification.

L'adhésion au PEFC implique des engagements en matière de traçabilité des surfaces forestières et d'implication dans des actions concrètes pour préserver l'environnement.

L'assemblée adopte cette proposition par un vote favorable.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 26 novembre 2024

2. Demande d'autorisation pour des frais supplémentaires :

Une demande d'autorisation est soumise pour la signature d'un devis complémentaire concernant l'assistance technique et administrative dans le cadre de la finalisation du dossier de financement pour le projet "France 2030". Cette assistance supplémentaire s'élève à 2 000 € HT. Le coût total de l'opération sera ainsi de 23 563,64 € HT, au lieu des 21 563,64 € HT initialement prévus.

L'assemblée vote favorablement à cette proposition.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Colis de Noël

Madame la Présidente propose d'offrir des bons cadeaux à utiliser auprès des commerçants de la commune, dans le cadre des festivités de Noël. Ces bons seront d'une valeur de 20 € pour une personne seule et 30 € pour un couple.

La distribution des bons sera effectuée début décembre, directement auprès des bénéficiaires, par les membres du CCAS.

Elle rappelle également que le goûter de Noël organisé par le CCAS se déroulera le 6 décembre prochain.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Dossiers sociaux

1. Prise en charge des frais d'électricité :

Une demande de prise en charge des frais d'électricité, s'élevant à 942,77 €, est soumise. Après délibération, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

2. Prise en charge des frais d'obsèques :

Une demande de prise en charge des frais d'obsèques, pour un montant de 533,00 €, est présentée. Cette aide ayant été demandée à la famille sans obtenir d'accord, l'assemblée décide d'accorder cette aide.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Séance du 26 novembre 2024

Les Morins

Madame la Présidente informe que l'avenant au bail concernant la parcelle située rue de la Fin a été signé. Cette parcelle sera revendue pour un montant de 8 000 € net vendeur, conformément à ce qui avait été validé lors du conseil d'administration du 20 mars 2023.

Résultat du vote :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Devis pour la fresque de l'école

Madame la Présidente rapporte que la fresque réalisée à l'école est terminée. Toutefois, l'artiste recommande l'application d'un vernis pour protéger les peintures, ce qui entraînerait un coût supplémentaire de 300 €. L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette dépense.

Résultat du vote :

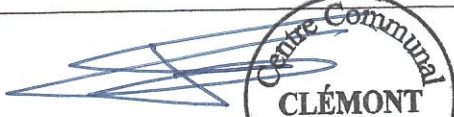
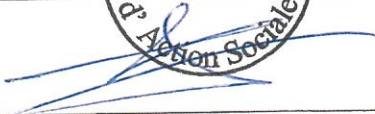
- 8 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention

4. Questions diverses

- **Absence d'action pour le Téléthon** : Madame la Présidente annonce qu'en raison d'un manque de volontaires, aucune action ne sera organisée cette année pour le Téléthon.
- **Problème de voisinage – arbre gênant** : Une demande a été reçue concernant un arbre gênant appartenant à une personne en difficulté. Madame la Présidente sollicite des volontaires parmi les membres du CCAS pour aider à résoudre ce problème.
- **Remerciements du Secours Populaire** : Le Secours Populaire a adressé une lettre de remerciement pour la subvention qui leur a été attribuée.

5. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Madame la Présidente déclare la séance clôturée à 19h00.

D.TURPIN, présidente	
C.PLAUD, secrétaire	





RÉUNION DU CCAS DU 06 MARS 2025

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le 06 mars 2025, à 18h30, le conseil d'administration, sur convocation adressée par Madame la Présidente, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Madame Dominique TURPIN, Présidente, préside la séance.

Présents : Mmes : DESRUES Chantal (arrivée à 19h40), GERAULT Sophie, TURPIN Dominique, BEAULANDE Sabine
MM. DIOT Jacques, MILLIARD Gilles, PLAUD Christophe, FEVRE Gilles

Absents excusés : Mme SCHWAB Marie-Christine (donne pouvoir à M. PLAUD)

Absents :

Début de la séance : 18 :30

Secrétaire de séance : PLAUD Christophe

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26/11/2024 : Adopté à l'unanimité

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2025_001	Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
------------	----------------------------------------------

Rapporteur : Mme la présidente

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 8 (Mme la présidente ne prend pas part au vote)

N°2025_002	Affectation de résultat 2024
------------	------------------------------

Rapporteur : Mme la présidente

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9

N°2025_003	Provisions 2025
------------	-----------------

Rapporteur : Mme la présidente

↳ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9



CCAS de Clémont

N°2025_004

Subvention commune

Rapporteur : Mme la présidente

☞ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9

N°2025_005

Mayotte

Rapporteur : Mme la présidente

☞ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9

N°2025_006

Bons achat Pâques

Rapporteur : Mme la présidente

☞ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9

N°2025_007

Budget Primitif 2025

Rapporteur : Mme la présidente

☞ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9

N°2025_008

Actualisation des données surfaciques de la forêt du CCAS bénéficiant du régime forestier

Rapporteur : Mme la présidente

☞ Décision : Adopté à l'unanimité des votants Pour : 9



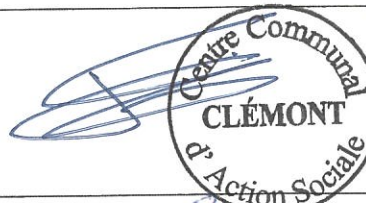
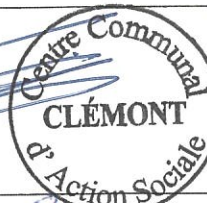
CCAS de Clément

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente lève la séance à 19h42

Date d'affichage en mairie : 11/03/2025

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Président de la séance : Mme D.TURPIN	 
Secrétaire de la Séance : Mr C.PLAUD	